

# SCOLAIRES

2018  

---

2019

VISITES DÉCOUVERTES

ATELIERS

CONTES



SAINT GERMAIN  
BOUCLES DE SEINE  
TOURISME

# NOS INCONTOURNABLES



Parcours pédagogiques



Visites guidées

Bleu de Seine, vert de forêt, blanc de pierres, jaune du Roi soleil... Inspirez-vous des couleurs de Saint Germain Boucles de Seine ! Grâce à cette brochure "Spécial Scolaires", préparez votre visite dans les pas du roi Soleil, d'Alexandre Dumas ou des Impressionnistes... L'Office de Tourisme Intercommunal et ses partenaires mettent tout en œuvre pour ravir vos élèves !



Ateliers ludiques



Chasse au trésor

Plusieurs thématiques vous sont proposées : d'une ville, d'un château ou d'un musée, mais aussi des visites "nature". N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement et en attendant de vous accueillir sur notre beau territoire nous vous souhaitons une agréable découverte. À très bientôt !

## VISITES DE VILLES

4-5

- Le vieux village de Marly-le-Roi
- La ville de Saint-Germain-en-Laye
- Chasse aux trésors à Saint-Germain-en-Laye
- Parcours pédagogiques à Saint-Germain-en-Laye

## VISITES DE CHÂTEAUX

6

- Le château de Saint-Germain-en-Laye
- Le château de Monte-Cristo au Port-Marly

## VISITES DE MUSÉES

7-12

- La Galerie Bessières à Chatou
- Le Musée Fournaise à Chatou
- Chanorier à Croissy-sur-Seine
- Le Musée de la Grenouillère à Croissy-sur-Seine
- Le Pavillon d'Histoire Locale à Croissy-sur-Seine
- Le Musée royal de Marly-Louveciennes
- Le Musée Départemental Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye
- Le Musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye
- La Maison Natale Claude-Debussy à Saint-Germain-en-Laye
- L'Espace Paul et André-Véra à Saint-Germain-en-Laye
- Le Musée d'Histoire de Sartrouville

## VISITES "NATURE"

13-17

- Carrara City à Carrières-sur-Seine
- Le Désert de Retz à Chambourcy
- L'atelier de Sequana à Chatou
- L'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly-le-Roi
- L'Archéolithhe à Saint-Germain-en-Laye
- Le parc grandeur nature à Saint-Germain-en-Laye
- La Ferme de Gally à Sartrouville

## VOTRE CONTACT

### Mélanie LACROIX

Tél. : +33(0)1 30 87 20 51

[melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr](mailto:melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr)

[www.seine-saintgermain.fr](http://www.seine-saintgermain.fr)

Office de Tourisme Intercommunal

Jardin des Arts, 3 rue Henri IV

78100 Saint-Germain-en-Laye

CYCLE III et  
SECONDAIRE

## LE VIEUX VILLAGE DE MARLY-LE-ROI

Marly-le-Roi doit sa notoriété à Louis XIV qui choisit ce site pour y bâtir sa résidence champêtre. Au 19<sup>ème</sup> siècle ce village campagnard attire de nombreux artistes, écrivains, peintres qui y apprécient le calme et la douceur de vivre : Victorien Sardou, la tragédienne Rachel, Aristide Maillol, Alexandre Dumas fils, Alfred Sisley.

Aujourd'hui, le village de Marly, avec ses ruelles pittoresques bordées de maisons anciennes et son église bâtie par Mansart, continue d'attirer le visiteur. L'équipe de guides-conférenciers de l'Office de Tourisme entraîne la classe dans un parcours découverte du village qui permet d'aborder plusieurs thèmes : histoire, vie quotidienne, beaux arts, conservation du patrimoine...



Tous les jours, toute l'année.  
Possibilité de prendre 2 classes simultanément  
**Durée : 1h30**



**Tarif 110 € / classe**  
Ce tarif inclut les dépliants itinéraire.



Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine  
Mélanie LACROIX  
01 30 87 20 51  
melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr  
www.seine-saintgermain.fr

TOUS NIVEAUX  
GS AU SECONDAIRE

## LA VILLE ROYALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Encadrées par un guide-conférencier qui adaptera son discours en fonction de l'âge des élèves. Présentation historique des rues de la ville, de la cour et la chapelle du château, du parc et de ses jardins.



Tous les jours, toute l'année.  
Possibilité de prendre 2 classes simultanément  
**Durée : 1h30**



**Tarif 110€ / classe**



Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine  
Mélanie LACROIX  
01 30 87 20 51  
melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr  
www.seine-saintgermain.fr

CYCLE III et  
SECONDAIRE

## CHASSE AUX TRÉSORS À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

La chasse aux trésors permet aux participants de découvrir Saint-Germain de manière originale et conviviale à travers un parcours au cours duquel les équipes devront découvrir où sont dissimulés des Louis à travers la ville mais également à répondre à des questions ludiques.

Chaque équipe sera accompagnée par un adulte.



Tous les jours, toute l'année.  
Possibilité de prendre 2  
classes simultanément

**Durée : 2h**



**Tarif 130€ / classe**



Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine  
Mélanie LACROIX

01 30 87 20 51

melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr

www.seine-saintgermain.fr

CYCLE III

## PARCOURS PÉDAGOGIQUES À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Accompagnés par une animatrice et à l'aide d'un livret-jeu pédagogique thématique, vos élèves partiront sur les traces du roi soleil et de son histoire au travers de jeux d'observation, de quizz, d'informations culturelles sur Saint-Germain-en-Laye. Une façon de mieux connaître la ville tout en s'amusant !

Au choix :

- "Il était une fois...Saint-Germain et les rois"
- "Promenons-nous dans les rues du Vieux Saint-Germain"
- "Le Nôtre et l'art du jardin"
- "Livret jeu Louis XIV"



Tous les jours. Possibilité  
de prendre 2 classes  
simultanément

**Durée : 1h30**



**Tarif 130€ / classe**

Ce tarif inclut un livret par  
élève.



Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine  
Mélanie LACROIX

01 30 87 20 51

melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr

www.seine-saintgermain.fr

TOUS NIVEAUX  
GS AU SECONDAIRE

## LE CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Né en 1638 à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV passa une partie de sa vie dans la ville qui fut résidence officielle du roi et lieu d'exercice du pouvoir. Au cours de la visite du château, les élèves apprennent à mieux connaître Louis XIV, à travers son goût pour les arts et ses actes politiques, culturels et économiques.

Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine

Mélanie LACROIX

01 30 87 20 51

melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr

www.seine-saintgermain.fr



Tous les jours sauf le mardi de 10h à 17h. Possibilité de prendre 2 classes simultanément

**Durée : 1h30**



**Tarif 110€ / classe** Entrée du musée gratuite pour les moins de 26 ans

## LE CHÂTEAU DE MONTE-CRISTO AU PORT-MARLY

En 1844, au sommet de sa gloire, Alexandre Dumas fait construire au Port-Marly une élégante demeure aux façades entièrement sculptées : le château de Monte-Cristo.

CYCLES III et  
SECONDAIRE

### Les visites guidées

La profusion d'œuvres écrites par Dumas, sa vie passionnante et son domaine enchanteur composent la trame de ces visites. Elles sont l'occasion de faire apprécier aux enfants cet écrivain de génie qui racontait les histoires comme nul autre...



Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Possibilité de prendre 2 classes simultanément

**Durée : 1h30**

**Tarif 90€ / classe**

+ droits d'entrée 3€ par élève



### Les visites théâtralisées

SECONDAIRE

Visite accompagnée par un guide-conférencier et deux comédiens costumés qui sont complices pour une présentation originale liant culture et animation ludique.



Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. En haute saison (d'avril à octobre) le matin seulement. Possibilité de prendre 2 classes simultanément.

**Durée : 1h30**

**Tarif 305€/classe**

+ droits d'entrée 3€ par élève



CYCLES I et II

### Les contes

L'univers d'Alexandre Dumas dans son domaine est mis en scène par notre équipe de conteurs qui vous propose des contes et histoires inspirés, entre autres, des œuvres de l'écrivain. Pour vous aider dans votre choix, une liste de contes est mise à votre disposition.



Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. En haute saison de préférence le matin. Possibilité de prendre 2 classes simultanément.

**Durée : 1h00-1h30** (30-45min + 15-30min de présentation du château selon l'âge)

**Tarif 90€ / classe**

+ droits d'entrée 3€ par élève



Office de Tourisme Saint Germain Boucles de Seine

Mélanie LACROIX

01 30 87 20 51

melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr

www.seine-saintgermain.fr

CYCLES I, II et III

## LA GALERIE BESSIÈRES À CHATOU

La Galerie Bessières est une maison historique qui a accueilli les premières expérimentations des Fauves. Elle est de nos jours un pôle pour l'art contemporain et accueille les classes scolaires dans le but de les sensibiliser à l'art contemporain. La visite guidée se termine par un atelier de production artistique.



**Galerie Bessières, Maison Levanneur**  
Ile des Impressionnistes 78 400 Chatou  
**Norma BESSIÈRES**  
06 08 48 62 58  
www.bessieres-art-contemporain.com



De janvier à décembre les  
jeudi matins de 10h à 12h

**Durée : 1h30**



**Tarif 8€ / élève**

## LE MUSÉE FOURNAISE À CHATOU

À Chatou, le musée de la Maison Fournaise conserve une collection de peintures et d'archives sur l'histoire de la maison et l'âge d'or des bords de Seine. Ce fond est présenté chaque année en alternance avec une exposition temporaire. Les élèves, accompagnés d'une animatrice, sont encouragés à s'exprimer tout au long de la visite et par le biais d'ateliers.

SECONDAIRE

### Les visites lecture

La découverte du musée permet d'illustrer l'univers de Maupassant et de mieux comprendre ses nouvelles. La visite est suivie d'une activité de lecture à voix haute par un comédien. Ces lectures sont accompagnées d'échanges.



De janvier à mars, les lundi et mardi

**Durée : 2h**



**Tarif 160€ / classe**

Droit d'entrée du musée inclus

CYCLES II, III et  
SECONDAIRE

### Les visites guidées

**Toute l'année, 2 thèmes de visite :** histoire de la Maison Fournaise et impressionnisme. Pour les classes élémentaires, la visite guidée est suivie d'une séance de création plastique. **De janvier à mars :** Pour les secondaires, la visite guidée "Maupassant et la révolution des loisirs" s'articule autour des textes de l'auteur et de la collection du musée.



Les lundi et mardi

**Durée : 1h30**



**Tarif 100€ / classe**

droit d'entrée du musée inclus

### Les contes

CYCLES I, II, III

Dès la maternelle, les enfants sont accueillis au musée Fournaise pour découvrir l'histoire de la Maison Fournaise et son environnement à travers l'imaginaire des contes. Les histoires ont pour héros les animaux de la Seine, des enfants malicieux ou encore Renoir le renard et ses amis, habitués de la Maison Fournaise.



Les lundi et mardi

**Durée : 45min**



**Tarif 65€ / classe**

Droit d'entrée du musée inclus



### Musée Fournaise

Ile des Impressionnistes 78 400 Chatou

**Carole HEULIN**

01 34 80 63 22

musee.fournaise@mairie-chatou.fr

www.musee-fournaise.com

CYCLES I, II, III  
ET SECONDAIRES

## CHANORIER À CROISSY-SUR-SEINE

L'Espace Chanorier propose à vos groupes différentes thématiques et activités : jusqu'en décembre les ateliers se déclinent autour de l'exposition Stars Wars Lego avec des constructions étonnantes qui réjouiront les enfants. De février à juin 2019 Chanorier propose une exposition qui met en scène les Fables de la Fontaine. Enfin tout au long de l'année, Chanorier propose des "Friandises musicales" qui sont des concerts pédagogiques pour une découverte des œuvres musicales et styles divers.



**Chanorier**  
12 grande Rue, 78290 Croissy-sur-Seine  
**Claire VICHY-RATTE**  
01 30 15 08 41 / chanorier@croissy.com  
www.chanorier.com



Du mardi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

**Durée : 2h**



**Tarifs : 65 € / classe, visite guidée + atelier 120 € / classe**

## LE MUSÉE DE LA GRENOUILLÈRE À CROISSY-SUR-SEINE

Guinguette des bords de Seine entre 1885 et 1928, elle attira les Parisiens avides de loisirs mais surtout les écrivains, tel Maupassant, et les peintres comme Monet et Renoir. Le musée, situé dans les communs de Chanorier, est la mémoire de ce lieu présentant de nombreux objets dans une ambiance Belle Epoque.

### Suivant les âges :

- pour les enfants de moins de 8 ans : puzzles, origamis de bateau, dessin
- pour les enfants de 8 à 11 ans : dessin, origami de grenouille
- pour les enfants de 12 ans et plus : questionnaire

CYCLES I, II, III  
ET SECONDAIRES

**Musée de la Grenouillère**  
12 grande Rue, 78 290 Croissy-sur-Seine  
**Dominique DÉBES**  
01 30 53 61 02 / grenouillere@wanadoo.fr  
www.grenouillere-museum.com



Tous les jours sauf mercredi. Possibilité de prendre 2 classes simultanément

**Durée : 1h**



**Tarif 3 € / élève**

## LE PAVILLON D'HISTOIRE LOCALE À CROISSY-SUR-SEINE

Situé dans les communs du château Chanorier, le Pavillon d'Histoire Locale vous propose une collection de photos et de cartes postales anciennes, d'outils et de matériels maraîchers. La visite de ce site vous fera découvrir le passé de la ville intimement lié aux cultures maraîchères. En effet c'est grâce à la culture de légumes "pot au feu" que Croissy devint la Reine des Halles de Paris.



**Pavillon d'Histoire Locale**  
12 grande Rue, 78 290 Croissy-sur-Seine  
06 64 67 00 90  
lamemoiredecroissy@free.fr  
www.lamemoiredecroissy.fr



De janvier à décembre les jeudi matins de 10h à 12h

**Durée : 1h30**



**Tarif 3 € / élève**

# LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL MAURICE DENIS À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Consacré à Maurice Denis et aux artistes symbolistes et nabis : Emile Bernard, Pierre Bonnard, Paul Elie Ranson, Ker-Xavier Roussel, Paul Sérusier, Félix Vallotton, Edouard Vuillard... Le musée bénéficie du cadre unique d'un bâtiment classé du XVII<sup>ème</sup> siècle entouré de jardins.

Pour améliorer les conditions de fonctionnement du musée et réaliser les travaux de rénovation l'établissement a fermé temporairement ses portes depuis le 31 juillet 2018. Sa réouverture est prévue au deuxième semestre 2019. Le service des publics propose pendant la fermeture des **ateliers itinérants** dans les établissements scolaires.

## Les ateliers à thème

**Des natures mortes pleines de vie** : l'animation propose de découvrir, au-delà des collections du musée, des natures mortes d'époques variées ; les élèves observeront le rôle de chaque objet, la place du sujet dans l'œuvre, le rapport aux symboles, le lien entre les différents éléments du tableau...

**Fascinants visages** : à l'image d'un grand nombre de peintres, Maurice Denis et ses amis ont souvent abordé le portrait. Costumes, attitudes, arrière-plans,... sont le reflet d'une époque. Les élèves découvriront les aspects cachés du portrait en décryptant tous les éléments qui composent le tableau.

**Regards sur le paysage** : grand amoureux de la nature, Maurice Denis s'en est inspiré pour peindre des paysages synthétiques et colorés. Comment construire un paysage dans lequel le regard voyage à partir d'impressions, de mots ou de couleurs ?

**Conte à l'envers** : après avoir observé une œuvre de la collection du musée Maurice Denis, créons une histoire ! L'imagination rebondit de couleur en atmosphère, de forme en personnage, de motif en situation... et l'histoire commence.

TOUS NIVEAUX  
CP AU SECONDAIRE



Du mercredi au vendredi  
Durée : 1h30 - 2h



Tarif : 40 € / par classe



### Musée départemental Maurice Denis

2 bis, rue Maurice Denis,  
78 100 Saint-Germain-en-Laye

**Laurence RIMAUX**

01 39 07 56 26 / lrimaux@yvelines.fr

www.musee-mauricedenis.fr

# LE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

Voir des œuvres d'art qui étonnent par leur beauté ou troublent par leur étrangeté, découvrir les temps reculés de nos ancêtres, écouter les légendes qui animent ces objets... Le musée d'Archéologie nationale accueille vos classes pour une exploration fascinante.

De la maternelle au lycée, vous y trouverez des activités variées, enrichissantes et ludiques qui ponctueront l'année scolaire. Il est important que les professeurs précisent lors de leur réservation le niveau de leurs élèves et le contexte pédagogique dans lequel s'inscrivent ces visites et activités. L'équipe du service du développement culturel est à votre disposition pour élaborer avec vous tout nouveau parcours répondant à vos projets pédagogiques. Les visites sont assurées par des conférenciers de la Réunion des Musées Nationaux. Toutes les activités proposées aux scolaires le sont également aux accueils de loisirs.

MS et GS

## Les visites insolites

Ces visites permettent aux enfants, en se glissant dans la peau d'enfants préhistoriques, gaulois, gallo-romains ou mérovingiens, de découvrir l'environnement, le quotidien, le mode de vie de nos ancêtres.



Tous les jours, sauf le mardi, de 10h à 17h

Durée : 1h - 1h30



Tarif 44€/classe pour 1h

Tarif 65€/classe pour 1h30

Entrée du musée gratuite pour les moins de 26 ans

## Les visites thématiques et contées

Ces visites proposent une découverte des collections par une approche thématique ou à travers le conte.

## Les visites explorations

Ces visites proposent de découvrir les collections de façon interactive.

## Les visites-ateliers

Ces ateliers sont déclinés autour de l'archéologie et ses méthodes mais aussi autour de pratiques artistiques. Chaque atelier comprend 1 heure de visite dans les salles concernées et 1 heure dans la salle d'atelier. Après un contact avec les œuvres originales, les enfants réalisent leur propre création et l'emportent avec eux.

Thème au choix :

- Les fouilles archéologiques. **À partir du CM1**, attention groupe de 16 élèves maximum.
- Les animaux dans l'art préhistorique : le bison gravé dans l'argile. **À partir du CE1**.
- Peindre comme les hommes préhistoriques. **À partir du CP**.
- Utilisation de l'argile au Néolithique : la céramique. **À partir du CE2**.
- La mosaïque en Gaule romaine. **À partir du CM1**.\*

CYCLES II, III et  
SECONDAIRE



Tous les jours, sauf le mardi, de 10h à 17h

Durée : 2h - 2h30



Tarif 80€/classe pour 2h

Tarif 95€/classe pour 2h30

Entrée du musée gratuite pour les moins de 26 ans

\* Deux conférenciers - Durée 2h30 - Tarif 190 €

CYCLES II, III et  
SECONDAIRE



**Musée d'Archéologie nationale**  
Place Charles de Gaulle, 78 100 Saint-Germain-en-Laye  
**Isabelle FICHTER**  
01 34 51 65 36 / reservation.man@gmx.fr  
www.musee-archeologienationale.fr

CYCLES II et III

## LA MAISON NATALE DE CLAUDE DEBUSSY

Claude Debussy est né le 22 août 1862 à Saint-Germain-en-Laye, dans cette maison. Aujourd'hui ses souvenirs de famille, ses affinités artistiques et les objets personnels qui ont été propices à son inspiration musicale y sont exposés.

A l'occasion du centenaire de sa mort, en 2018, la maison natale propose des visites-ateliers pédagogiques destinées à tous les enfants, conduites par un musicien-pédagogue et un pianiste. Les enfants découvriront Claude Debussy de manière ludique et interactive, et participeront à des jeux de reconnaissance de thèmes et des jeux de rôles ainsi qu'à la réalisation d'un conte musical.



Du mardi au vendredi.

Durée : 1h30 - 2h



Tarif 90€ / classe / visite



### Maison natale Claude-Debussy

38 rue au Pain 78 100 Saint-Germain-en-Laye

Rémi COPIN

01 30 87 21 96

remi.copin@saintgermainenlaye.fr

CYCLES II et III

## L'ESPACE PAUL ET ANDRÉ VÉRA

Paul Vera (1882-1957), peintre décorateur et André Vera (1881-1971), théoricien des jardins, ont contribué au rayonnement du mouvement Arts Déco. Sous la conduite d'un plasticien, la découverte de l'exposition s'appuie sur les thèmes de la nature et du cycle des saisons, omniprésents dans l'œuvre des frères Vera.

Les enfants sont amenés à observer les symboles, les objets et les couleurs qui sont associés à chaque saison puis à les récréer selon leur imagination.



Du mercredi au vendredi

Durée : 1h30 - 2h



Tarif 90€ / classe / visite

### Espace Paul-et-André-Vera

2 rue Henri IV, 78 100 Saint-Germain-en-Laye

Rémi COPIN

01 30 87 21 96 / remi.copin@saintgermainenlaye.fr



# LE MUSÉE D'HISTOIRE DE SARTROUVILLE

Le musée propose de suivre l'évolution de Sartrouville au cours des siècles à travers des tableaux, des photos et des maquettes. Une plongée dans le Sartrouville d'antan vous attend dès la première salle avec l'histoire de l'église, des moulins de la commune, les gardes Suisses ou encore le Général Demont.



Une rétrospective des personnalités célèbres ayant vécu ou séjourné à Sartrouville ne manquera pas d'attiser votre curiosité ! Dans la deuxième salle vous découvrirez une reconstitution détaillée des activités industrielles aujourd'hui disparues de Sartrouville et notamment l'aviation. Enfin une vitrine consacrée à la vie scolaire amusera les plus jeunes !



### Espace Saint-Paul

19 rue des Rosiers 78 500 Sartrouville  
amis-histoire.sartrouville@laposte.net

# LE MUSÉE ROYAL DE MARLY-LOUVECIENNES

Le Musée-Promenade est en cours de rénovation : il rouvrira ses portes avec un nouveau nom et un nouveau parcours des collections. Il accueillera toujours le public scolaire avec une nouvelle offre.

Réouverture prévue à l'automne 2019.

### Musée Royal de Marly-Louveciennes

Grille Royale, parc de Marly 78 430 Louveciennes

**Anne-Sophie MOREAU**

Tél. 01 39 69 06 26

[www.musee-promenade.fr](http://www.musee-promenade.fr)



## CARRARA CITY À CARRIÈRES-SUR-SEINE

Réhabilitée depuis 15 ans, cette ancienne carrière de pierre du XI<sup>ème</sup> siècle est aujourd'hui classée en zone de patrimoine architectural. Le liais, pierre calcaire de carrières, permet, entre autres, l'édification de la basilique de Saint-Denis.

Les champignonnistes prirent le relais et firent de la ville la capitale européenne du champignon de Paris.



Durée :



Tarif

### Carrara City

186 rue Paul Doumer  
78420 Carrières-sur-Seine  
Tél.  
[www.carraracity.fr](http://www.carraracity.fr)



## LE DÉSERT DE RETZ À CHAMBOURCY

SECONDAIRE

Réalisé à partir de 1774 par François Racine de Monville, le Désert de Retz, situé à l'orée de la forêt de Marly à Chambourcy, est le parfait exemple de l'art raffiné des jardins au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Ce parc avec ses fabriques, ses points de vue audacieux et ses arbres remarquables est un véritable "jardin des Lumières" !



Tous les jours

Durée : 1h30



Tarif 110€ / classe + droits d'entrée 6€ par élève

### La visite découverte

Le tarif comprend la visite guidée du Désert de Retz par l'une de nos guides-conférencières. Le Désert de Retz entre tout à fait dans la thématique du Siècle des Lumières et peut servir d'introduction à la philosophie.



Office de Tourisme Saint Germain

Boucles de Seine

Mélanie LACROIX

01 30 87 20 51

[melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr](mailto:melanie.lacroix@seine-saintgermain.fr)

[www.seine-saintgermain.fr](http://www.seine-saintgermain.fr)

## LES ATELIERS SEQUANA À CHATOU

L'association Sequana a pour vocation de restaurer et parfois reconstruire à l'identique les bateaux de l'époque du canotage : yoles, périssoires, canoës, voiliers. Elle effectue également des recherches historiques et participe aux manifestations et fêtes nautiques diverses.



L'association accueille vos groupes pour une première approche des métiers liés au bois et pour leur faire découvrir leur atelier et le garage à bateaux.



**Association SEQUANA**  
Ile des Impressionnistes 78 400 Chatou  
**Laurence MALCORPI**  
[www.sequana.org](http://www.sequana.org)

## L'ÉCOLE DE LA CAMPAGNE ET DE LA FORÊT À MARLY-LE-ROI

Les animations proposées par l'Ecole de la campagne et de la forêt se déroulent sur le domaine présidentiel de Marly-le-Roi. Chaque classe est encadrée par deux animateurs pour un travail en demi-groupe. Les enseignants choisissent un thème d'activité parmi ceux proposés. Ils sont invités à préparer leur sortie avec l'équipe d'animateurs. Les activités ont lieu dans un domaine clôturé de 200 hectares de forêts et de champs. Des salles d'activités, un rucher, un hangar agricole, des parcelles agricoles ont été aménagés sur le site. De nombreux thèmes sont proposés pour les classes de la moyenne section jusqu'au CM2 : découverte des arbres, les animaux de la forêt, du blé au pain, potager...

### Une journée comprend

- Le matin : un parcours-découverte basé sur l'observation et la reconnaissance des lieux (visite de la ferme, observation des arbres, découverte du matériel agricole...) selon le thème de travail choisi pour chaque niveau.
- L'après-midi : un atelier ou des travaux pratiques pour dessiner, reconstituer, fabriquer (fabrication de papier ou de pain, création d'un herbier...)



Tous les jours de 9h à 16h.  
Possibilité d'accueillir deux classes par jour.



**Tarif : 350€ / classe**  
**REP, zv : 220 €**  
**ais, clis, ash : 110 €**



**L'Ecole de la campagne et de la forêt**  
Forêt de Marly-le-Roi 78 560 BAILLY  
**Gilles MIALET**  
01 34 83 67 30 / [us.animation-78@onf.fr](mailto:us.animation-78@onf.fr)

CYCLE I et II

## ARCHÉOLITHE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'association Archéolithe est dédiée à la promotion de l'archéologie, elle développe des ateliers interactifs pour enfants et adultes dans le but de sensibiliser chacun aux sciences de l'archéologie, à la Préhistoire, l'Antiquité ainsi qu'au Moyen-Âge. Nos médiateurs sont archéologues, chacun étant le spécialiste de la période pour laquelle il a été formé. Pour votre classe, nous vous proposons différentes formules encadrées par un archéologue médiateur :

- MODULE 1 Une formule clef en main à la journée consacrée à la période de votre choix.
- MODULE 2 Un atelier à la demi-journée sélectionné dans la liste proposée.



Du lundi au vendredi à partir de 10h

**Durée : 2h**

Pour le repas : un espace pique-nique est disponible (en cas de pluie, les locaux de La Clef sont un repli possible)



**Tarifs : 6 € / enfant la demi-journée**

**11 € / enfant la journée**



### Archéolithe

Chez Association La Clef, 46 rue de Mareil  
78100 Saint-Germain-en-Laye

**Christophe SENCE**

01 30 61 07 96

lejardindelarcheologie@gmail.com

www.archeolithe.com

## LE PARC GRANDEUR NATURE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le Parc Grandeur Nature a ouvert ses portes dans la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye en 2010, à proximité de l'étang du Corra, à l'initiative du sculpteur Falek. Véritable curiosité il mêle art contemporain et environnement dans une démarche interactive et ludique.

Durant sa visite, votre groupe découvrira les prestations artistiques de Falek, sculpteur sur bois professionnel et suivra le circuit des sculptures monumentales et pourra assister aux chantiers saisonniers.



Du 1<sup>er</sup> avril à fin octobre, du lundi au vendredi. Le matin de 10h à 11h30 ou l'après-midi de 13h30 à 15h

**Durée : 1h30**



**Tarif : 5€ HT / enfant**



### Parc Grandeur Nature

RN 184, entrée Etang du Corra  
78 100 Saint-Germain-en-Laye

**Falek**

parcgrandeurnature.free.fr

## EONA CLUB NATURE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Epona Club Nature propose des expériences pleines de nature et de médiation animale. Quels que soient l'âge, les capacités ou le handicap, les origines ou la situation sociale de chacun, Epona Club Nature organise toute l'année des activités dont l'objectif pédagogique est de sensibiliser au "vivant" présent sur le Domaine national, au visible et à l'"invisible", identifier les terrains propices au développement de la biodiversité et de collecter et analyser des données.



Tous les jours

Durée : 1h30



Tarif : 150 € pour 1 heure

Tarif : 200 € pour 2 heures



### Epona Club Nature

Maison Forestière de la Grille Royale  
Route forestière de la mare poreuse  
78 100 Saint-Germain-en-Laye

**Agnès KERECKI**

07 69 00 20 75

[www.epona-club.fr](http://www.epona-club.fr)

Cycles I, II, III  
SECONDAIRES

## LA FERME DE GALLY À SARTROUVILLE

Les fermes de Gally proposent de nombreuses activités éducatives et récréatives pour les écoles, afin de faire découvrir aux élèves le monde fermier, l'artisanat et l'agriculture française.

Pendant une demi-journée ou une journée, vous choisissez parmi l'une de leurs activités : l'hiver à la ferme (nouveau), cueillette de pommes, l'agriculture urbaine, découverte des animaux et des plantations. Les groupes sont composés au minimum de 20 enfants et au maximum de 30. Il est possible de pique-niquer sur place, à l'extérieur ou à l'intérieur, uniquement sur réservation.



Saisons spécifiques selon le choix de l'activité

Durée : de 1h à 2h



Tarif à partir de 4,50 € / enfant



### Ferme de Sartrouville

33, rue de Chatou

78500 SARTROUVILLE

01 30 14 60 86 (Marianne)

[www.ferme.gally.com](http://www.ferme.gally.com)

# VUE D'ENSEMBLE



## LIEUX DE PIQUE-NIQUE :

- Vieux Marly : dans le parc de Marly (non couvert)
- Château de Monte-Cristo : jardin public face au pavillon d'accueil du château et parc de Marly (non couverts)
- Musée Fournaise : parc des Impressionnistes (non couvert)
- Musée de la Grenouillère : parc du Prieuré (non couvert)
- L'École de la Campagne et de la Forêt : espaces aménagés sur le domaine (couverts)
- Désert de Retz : forêt de Marly (non couvert)



## PARKINGS AUTOCARS :

- Village du vieux Marly : avenue des Combattants
- Château de Monte-Cristo : sur l'avenue de l'Europe puis 300 mètres à pied
- Musée Fournaise : sous le pont, île des Impressionnistes
- Musée de la Grenouillère : dépose devant le musée puis parking du Stade
- L'École de la campagne : sur le site, accès par la route de Saint Cyr (RD 7)
- Désert de Retz : dépose et stationnement sur le site allée Frédéric Passy à Chambourcy

# MODALITÉS DE RÉSERVATION

## POUR LES PRESTATIONS VENDUES PAR L'OFFICE DE TOURISME

- Les séances sont animées par des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et de la Communication sous réserve de leur disponibilité.
- Pour les visites en extérieur, prévoir des vêtements et chaussures appropriés.
- L'Office de Tourisme accepte les virements administratifs selon les règles de la comptabilité publique. Nous consulter si vous souhaitez obtenir nos coordonnées bancaires.
- Sur demande, nous pouvons adapter votre projet pédagogique en plusieurs séances sous forme de cycle. Pour les tarifs, nous consulter.
- Prévoir le nombre d'adulte accompagnateur en conformité avec les législations en vigueur. Le guide animateur ne pourra être inclut dans le nombre d'adulte obligatoire.
- Tout changement de date ou d'horaire entraînera un supplément de 5 €.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRESTATIONS GROUPES ET GRAND PUBLIC – DU 2 JANVIER 2018

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme vous trouverez ci-dessous la reproduction des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

### Article R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### Article R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

### Article R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

### Article R.211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

### Article R.211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

#### Article R.211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

#### Article R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

#### Article R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

#### Article R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

#### Article R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

**Conditions particulières de vente accessibles sur le site [www.seine-saintgermain.fr](http://www.seine-saintgermain.fr)**

# SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE TOURISME



## Contact

### Office de Tourisme Intercommunal

Jardin des Arts, 3 rue Henri IV  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : +33(0)1 30 87 20 63  
info@seine-saintgermain.fr  
www.seine-saintgermain.fr

### Basse saison (du 1er octobre au 1er mai)

Du mardi au vendredi : 10h30-13h / 14h-17h30  
Samedi : 10h30-18h  
Fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés

### Haute saison (du 2 mai au 30 septembre)

Lundi : 14h-18h  
Mardi au vendredi : 10h30-13h / 14h-18h  
Samedi : 10h-18h  
Dimanche et jours fériés : 9h-13h

### Bureau d'Information Touristique

2 avenue des Combattants  
78160 Marly-le-Roi  
Tél. : 01 30 61 61 35

### Basse saison (du 1er octobre au 1er mai)

Mercredi : 14h-17h  
Samedi et dimanche : 10h30-12h30 / 14h-17h

### Vacances de la Toussaint et de Printemps :

Mercredi, samedi et dimanche aux horaires indiqués ci-dessus.  
Ainsi que le jeudi et le vendredi : 14h-17h  
Fermé les jours fériés

### Haute saison (du 2 mai au 30 septembre)

Mercredi, jeudi, vendredi et jours fériés : 14h-18h  
Samedi et dimanche : 10h30-12h30 / 14h-18h